

Agriculture biologique : Un système agricole naturel prometteur sous le financement du FIDA

05/04/2019 [La Rédaction](#) iwacu Un système agricole naturel prometteur sous le financement du FIDA



De gauche à droite, le coordonnateur du Prodefi, le ministre des Finances, le ministre de l'Agriculture, en train d'ouvrir l'atelier sur le développement de l'agriculture biologique.

Le ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage a lancé, mardi 26 mars, l'agriculture biologique des avocatiers dans la province Gitega. Une technique agricole naturelle aux mille et un avantages sur le plan économique, environnemental et alimentaire.

La préservation de l'environnement, une alimentation saine et surtout une croissance économique... entres autres avantages de l'agriculture biologique qui va être développée au Burundi avec l'appui du FIDA à travers le Programme de Développement des Filières (PRODEFI).

C'est le mardi 26 mars que ce système basé sur la non utilisation des engrais chimiques dans les cultures, a été lancé à Gitega par le ministre en charge de l'Agriculture, Déo Guide Rurema, en présence du ministre des Finances, du représentant de la FAO, des gouverneurs des provinces, des administratifs à la base et des agriculteurs.

L'avocatier a été ciblé comme filière fruitière qui peut contribuer au développement à la fois économique et nutritionnelle de la population en général et des producteurs en particulier, soutient le ministre. Selon lui, l'huile qui en découle a les mêmes propriétés organoleptiques que celles de l'huile très prisée et commercialisée dans le monde. « Sa teneur en protéines et sa richesse en énergie (225 Kcal/100 g de fruits) et en vitamines A, B et E, font de l'avocat un fruit nutritionnel par excellence. »

Le ministre de l'Agriculture souligne que ce lancement sera urgemment suivi par le diagnostic complet de la filière avocatière au Burundi pour sa certification biologique. Ensuite, une mise en œuvre d'un plan de formation destiné à la montée en compétence des producteurs de cette filière. Enfin, le gouvernement les accompagnera vers la certification Bio.

Pour le ministre Déo Guide Rurema, cette filière avocatière devra s'engager dans le processus de réglementation et de certification afin que les produits qui en découlent soient certifiés Bio. « Ils seront ainsi compétitifs sur le marché international. »

Un système agricole des plus avantageux

Nul ne doute d'un système agricole avantageux sur tous les plans. C'est aussi l'avis de l'expert malgache en agriculture biologique, Faly Ramboarimalala.

Selon ce consultant de la société mondiale de certification, Ecocert, l'agriculture biologique est un système principalement basé sur la non utilisation des fertilisants, pesticides chimiques de synthèse, etc. « On priorise l'utilisation des produits naturels comme le fumier ou pesticides d'origine naturelle. »

D'après lui, cette technique permet de préserver l'environnement, la biodiversité, l'écosystème. Elle assure la qualité Bio des aliments et évite ainsi les maladies provoquées par les produits chimiques.

Cet expert se dit confiant quant à la réussite de cette technique au Burundi. « Certains agriculteurs burundais n'utilisent pas les produits chimiques de synthèse. Et il existe déjà des opérateurs certifiés Bio. »

Les défis ne manquent pas toutefois, relève-t-il : l'association des avocats biologiques avec d'autres cultures comprenant des produits chimiques s'avèrera le grand défi. Ces dernières pourront contaminer les cultures biologiques. « Mais ce problème peut être surmonté en formant les producteurs et toutes les parties prenantes dans la filière pour respecter toutes les règles de la culture biologique », rassure cet expert.



Les ministres en charge de l'Agriculture et des Finances en train de visiter l'usine de Murayi qui produit l'huile d'avocat 100% naturel.

Une fois certifié, souligne cet expert, le système biologique présente un grand avantage économique pour les producteurs et tout le pays. Les produits qui découlent de l'avocat seront exportés comme des produits Bio. Des produits sont très considérés et se vendent à un prix élevé sur le marché international.

Une aubaine pour la coopérative des producteurs

La coopérative Dutezanye imbere de Murayi, province Gitega, qui comprend une centaine de producteurs d'avocats et l'usine d'extraction d'huile d'avocat se frotte les mains. Pour Catherine Nduwimana, sa gérante, l'agriculture biologique sera d'une importance indéniable à la fois pour son usine et pour les producteurs. Avec ce nouveau système agricole, l'huile d'avocat déjà 100% naturel que son usine produit sera certifié Bio.

D'après Mme Nduwimana, les producteurs qui vont adhérer à cette nouvelle technique pourront vendre leurs avocats à la coopérative à un prix plus élevé. De surcroît, ils devront écouler 70% de leurs fruits conformément aux nouveaux contrats.

Elle affirme que grâce au FIDA, à travers le projet PRODEFI, la coopérative a pu planter 50 mille avocatiers hass et fuerte dans la province Gitega, des fruits de très bonne qualité qui ont un bonne teneur en huile. Avec ce type d'avocats, soutient Catherine Nduwimana, l'usine produit 1kg d'huile avec 25 kg de fruits alors qu'avec les autres types d'arbres, 1kg d'huile nécessite 45 kg de fruits.

L'autre avantage de l'agriculture biologique, d'après elle, le prix de l'huile d'avocat pourra chuter et être à la portée de toute la population.

Elle rassure que dans les nouveaux contrats avec les producteurs, la coopérative va acheter une partie de fruits et une autre sera réservée aux marchés locaux pour permettre leur consommation par les Burundais.

Cette gérante fait un clin d'œil aux agriculteurs bios : il faut éviter d'associer le tabac aux cultures biologiques. Il altère complètement cette qualité bio.